

# État des risques et pollutions

## aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Attention ! s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° **DRIEA IDF 2011-2-107** du **15** | **09** | **2011** mis à jour le | |

**Adresse de l'immeuble** Code postal ou Insee Commune  
 7, rue de l'église 92170 VANVES  
 Cadastre section L N°15

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

<input checked="" type="checkbox"/> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> prescrit</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> anticipé</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date				
<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date					
*Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :								
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> inondations</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> autres</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> inondations	<input type="checkbox"/> autres						
<input type="checkbox"/> inondations	<input type="checkbox"/> autres							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
*Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :	Oui	Non						
<input checked="" type="checkbox"/> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> prescrit</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> anticipé</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date				
<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date					
*Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :								
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> inondations</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> autres</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> inondations	<input type="checkbox"/> autres						
<input type="checkbox"/> inondations	<input type="checkbox"/> autres							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
*Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :	Oui	Non						

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> prescrit</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> anticipé</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> approuvé</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">date</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date				
<input type="checkbox"/> prescrit	<input type="checkbox"/> anticipé	<input type="checkbox"/> approuvé	date					
*Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :	Oui	Non						
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> mouvement de terrain</td> <td style="width: 50%;"><input type="checkbox"/> autres</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> mouvement de terrain	<input type="checkbox"/> autres						
<input type="checkbox"/> mouvement de terrain	<input type="checkbox"/> autres							
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>						
*Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés :	Oui	Non						

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>			
*Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :	Oui	Non			
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> effet toxique</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> effet thermique</td> <td style="width: 33%;"><input type="checkbox"/> effet de surpression</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> effet toxique	<input type="checkbox"/> effet thermique	<input type="checkbox"/> effet de surpression		
<input type="checkbox"/> effet toxique	<input type="checkbox"/> effet thermique	<input type="checkbox"/> effet de surpression			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>			
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>			
> L'immeuble est situé en zone de prescription	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>			
*Si oui la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	Oui	Non			
*Si oui la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.	Oui	Non			



### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en :

**Zone 1**  
très faible ✓

**Zone 2**  
faible

**Zone 3**  
modérée

**Zone 4**  
moyenne

**Zone 5**  
forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non ✓

### Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non ✓

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

Oui

Non

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de PPR

- <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>

Vendeur/bailleur

date/lieu

Acquéreur/locataire

Saint-Cloud, le 27 Juillet 2023

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,  
pour en savoir plus, consultez le site Internet :  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)





Département de  
Essonne  
et de l'Essonne  
LE DEPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
www.essonne.fr



## Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque

Paris  
(75)

Issy-les-Moulineaux

Malakoff

Clamart

- Légende**
-  Zones de risques carrières
  -  Limite communale

Référence :  
arrêté préfectoral du 7 août 1985  
approuvant le périmètre des zones  
de risques carrières

ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS  
S.A.R.L.  
BARRERE-DUFAU Géomètres Experts  
Siège social :  
4 rue de Béarn  
92200 SAINT CLOUD  
Tél. 01 46 02 47 80  
Fax 01 46 02 47 81  
N° d'INSCRIPTION 19976200008

500

Fond de plan : BD TOPO - © IGN 2010  
Scan 25 - © IGN 2010

VANVES

Echelle : 1 / 10 000

ARRETE

APPROUVANT LA DELIMITATION DU PERIMETRE DES ZONES DE RISQUES  
LIES AUX ANCIENNES CARRIERES DANS LA COMMUNE  
DE VANVES

Le Préfet, Commissaire de la République  
du département des HAUTS-DE-SEINE  
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 111-3 ;
- VU le Code de l'Expropriation ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1984 prescrivant l'enquête publique pour la délimitation du périmètre des zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines dans vingt communes du département des HAUTS-de-SEINE ;
- VU les résultats de l'enquête publique, ensemble le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ;
- VU la délibération du conseil municipal en date du 28 février 1985 ;
- VU le rapport de l'Inspecteur Général des Carrières en date du 25 juillet 1985 ;

CONSIDERANT le danger présenté par l'existence d'anciennes carrières souterraines abandonnées sans consolidation, et la nécessité de faire procéder à leur confortement, notamment sous les constructions ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le périmètre délimitant les zones de risques liés aux anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de VANVES est approuvé conformément au plan annexé au présent arrêté.

.../...

A l'intérieur de ce périmètre, tout projet d'occupation ou d'utilisation du sol fait l'objet d'un avis de l'Inspection Générale des Carrières. L'autorisation peut, si elle est accordée, être subordonnée à des conditions spéciales par l'autorité compétente pour statuer.

ARTICLE 2 : Le plan peut être consulté :

- à la mairie de VANVES
- dans les locaux de la Direction Départementale de l'Équipement des HAUTS-de-SEINE
- dans les locaux de la Sous-Préfecture d'ANTONY.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de l'État et mentionné dans quatre journaux publiés dans le département : "Toutes les Nouvelles des Hauts-de-Seine et de l'Île-de-France", "Le Courrier des Hauts-de-Seine", "Le Parisien Libéré" et "Le Quotidien de Paris".

Il sera affiché à la mairie, publié par tous autres procédés en usage dans la commune, et annexé au plan d'occupation des sols par arrêté municipal dans un délai de un mois.

ARTICLE 4 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au maire de VANVES
- au Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'ANTONY
- au Directeur Départemental de l'Équipement
- au Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports - Direction de l'Urbanisme et des Paysages
- au Préfet, Commissaire de la République de la Région d'Île-de-France
- à l'Inspecteur Général des Carrières de Paris, des Hauts-de-Seine, la Seine St-Denis et du Val de Marne.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de la commune de VANVES, l'Inspecteur Général des Carrières et le Directeur Départemental de l'Équipement, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANTERRE, le 27 AOÛT 1985

Le Préfet, Commissaire de la République,

**AVOVENTES**

## Commune de VANVES

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° DRIEA IDF 2011-2-107 du 11 5 SEP. 2011 mis à jour le \_\_\_\_\_

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

[ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n		oui <input checked="" type="checkbox"/>	non _____
<u>approuvé</u>	date <u>7 août 1985</u>	aléa _____	<u>Carrières</u>
_____	date _____	aléa _____	_____
_____	date _____	aléa _____	_____
_____	date _____	aléa _____	_____
_____	date _____	aléa _____	_____
_____	date _____	aléa _____	_____

Les documents de référence sont :

<u>Arrêté préfectoral du 7 août 1985 approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques carrières pris en application de l'ancien article R 111-3 du code de l'urbanisme</u>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
_____	Consultable sur Internet _____
_____	Consultable sur Internet _____

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t		oui _____	non <input checked="" type="checkbox"/>
_____	date _____	effet _____	_____
_____	date _____	effet _____	_____
_____	date _____	effet _____	_____

Les documents de référence sont :

_____	Consultable sur Internet _____
_____	Consultable sur Internet _____
_____	Consultable sur Internet _____

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible	
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>

pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de PPR

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date 11 5 SEP. 2011

Le préfet de département

AVOVENTES



**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté préfectoral DRIEA IDF 2011-2-107 du 15 septembre 2011 modifiant l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/083 du 7 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de VANVES**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
- Vu** le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006.037 du 2 février 2006 et ses annexes, mis à jour par les arrêtés préfectoraux DDE/SEU/SE n° 2007.274 du 8 juin 2007 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2008.010 du 23 juillet 2008 et ses annexes, DDE/SEU/SE n° 2010.074 du 14 juin 2010 et ses annexes et DRIEA IDF 2011-2-079 du 15 septembre 2011 et son annexe ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DDE/GEP n° 2006/083 du 7 février 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de Vanves ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 7 août 1985 approuvant la délimitation du périmètre des zones de risques carrières pris en application de l'ancien article R.111-3 du code de l'urbanisme sur la commune de Vanves ;
- Sur** proposition de Monsieur le Directeur de l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La commune de Vanves est exposée au risque naturel de mouvements de terrains liés à la présence d'anciennes carrières souterraines.

### ARTICLE 2 :

Les éléments nécessaires à l'établissement du formulaire d'« état des risques naturels et technologiques » pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de Vanves sont consignés dans le dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires annexé au présent arrêté.

Ce dossier communal d'Information Acquéreurs-Locataires est constitué :

- d'une fiche de synthèse listant les risques naturels prévisibles et technologiques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés,
- de la cartographie des zones réglementées, en l'occurrence la carte du périmètre des zones de risques carrières ayant valeur de Plan de Prévention du Risque.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Vanves et en Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le dossier d'information est accessible sur les sites Internet de la Préfecture et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement.

### ARTICLE 3 :

L'obligation d'« information sur les sinistres » prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour les communes présentant un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique. Ceux-ci sont consultables en Préfecture des Hauts-de-Seine et mairie de Vanves.

La liste de ces arrêtés est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : [www.prim.net](http://www.prim.net), rubrique « ma commune face aux risques ».

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté et le dossier communal d'information sont notifiés au maire de la commune de Vanves.

Une copie du présent arrêté et le dossier communal d'information sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Vanves et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.



**ARTICLE 5 :**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Directeur de Cabinet, M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Énergie et de l'Environnement, M. le Directeur l'Unité Territoriale de l'Équipement et de l'Aménagement des Hauts-de-Seine et M. le Maire de la commune de Vanves sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Nanterre, le 15 SEP. 2011

Le Préfet,

Le Secrétaire Général de la Préfecture  
des Hauts-de-Seine

**AVOVENTES**



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier  
l'authenticité des données contenues  
dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 27 juillet 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

92170 VANVES

Code parcelle :  
000-L-15



Parcelle(s) : 000-L-15, 92170 VANVES

1 / 9 pages

## RAPPEL

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

### Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur [georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protéger](http://georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protéger)

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### MOUVEMENT DE TERRAIN



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Mouvement de terrain nommé R111.3 sur la commune Vanves a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 30/07/1984

Date d'approbation : 06/08/1985

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Mouvement de terrain




Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



### ARGILE : 3/3

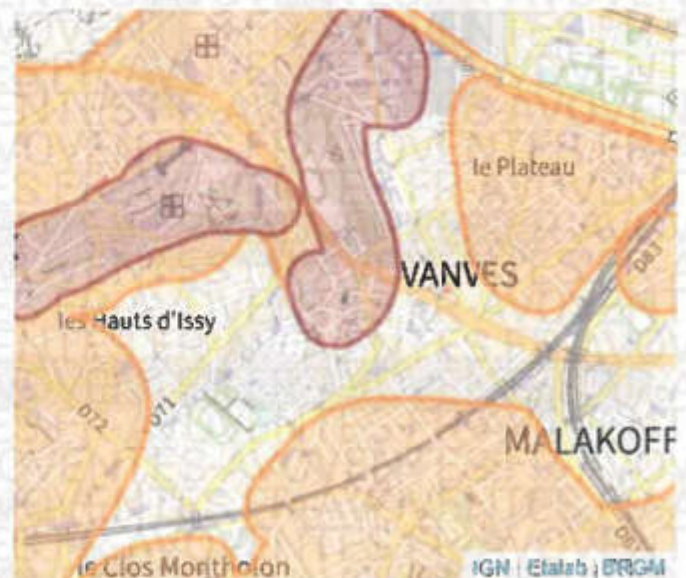


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



## POLLUTION DES SOLS (500 m)

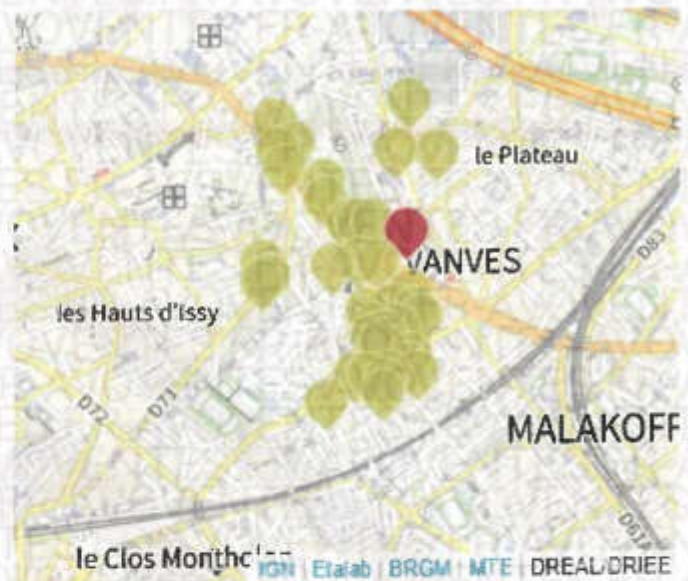


Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 12 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 39 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).

1 site(s) présente(nt) une proximité forte avec votre parcelle. Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir davantage, il est recommandé de faire réaliser une étude historique et, le cas échéant, des analyses de sols par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sols pollués.



## INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE



Votre bien est situé à moins de 10 km d'une installation nucléaire de base, installation dans laquelle une certaine quantité de substance ou de matières radioactives est présente (ex. réacteurs nucléaires de production d'électricité (centrale nucléaire), installations de préparation, enrichissement, fabrication, traitement ou entreposage de combustibles nucléaires ; etc.).

Ces installations sont contrôlées par l'Autorité de Sureté Nucléaire.

Installation(s) concernée(s) :

- Laboratoire de chimie du plutonium ()

## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 8

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0200119A	06/07/2001	07/07/2001	12/03/2002	28/03/2002
INTE2016904A	09/05/2020	10/05/2020	06/07/2020	29/07/2020
INTE9700555A	05/08/1997	06/08/1997	17/12/1997	30/12/1997
INTE9800067A	29/06/1997	30/06/1997	12/03/1998	28/03/1998
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0831273A	07/08/2008	07/08/2008	24/12/2008	31/12/2008

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
<b>AVOVENTES</b>	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406205">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406205</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516351">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006516351</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408205">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408205</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518884">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006518884</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410403">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007410403</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409118">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409118</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407153">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407153</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407155">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407155</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407490">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407490</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517810">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517810</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405702">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405702</a>
	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407163">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407163</a>



Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée	
<h1>AVOVENTES</h1>	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884663">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884663</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885412">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885412</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885772">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885772</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886048">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886048</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886601">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886601</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887310">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887310</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887822">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887822</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884296">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884296</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884756">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884756</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884871">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884871</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884872">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884872</a>	
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885084">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885084</a>	
	<h1>AVOVENTES</h1>	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885018">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885018</a>
		<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885120">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885120</a>
		<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885177">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885177</a>
<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885734">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885734</a>		
<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886355">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886355</a>		
<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886525">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886525</a>		
<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886593">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886593</a>		
<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887427">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887427</a>		

Nom du site

**AVOVENTES**

**AVOVENTES**

Fiche détaillée

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887647>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888158>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888941>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886185>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888164>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886068>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886069>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887877>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886494>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886587>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887878>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887808>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887954>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3888814>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3884297>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3885349>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886063>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3886919>

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3887731>